

2019

# Communauté Lesneven- Côte des Légendes

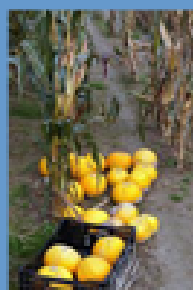
## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION POUR LES AGRICULTEURS

---

Développement économique



Communauté Lesneven  
Côte des Légendes  
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



**Madame, Monsieur,**

Vous menez un projet d'installation agricole en Pays de Lesneven Côte des Légendes. Bienvenue.

Soucieuse d'encourager le renouvellement des générations et de maintenir ainsi l'agriculture, pilier de l'économie locale, la Communauté Lesneven Côte des Légendes soutient l'installation des agriculteurs sur le territoire en octroyant une subvention de **2 000 €uros**.

Vous trouverez dans ce dossier une présentation de l'économie agricole locale et du rôle de la Communauté de communes, ainsi que la demande de subvention à compléter.

Ce dossier sera ensuite étudié par les élus communautaires.

N'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de communes pour tout renseignement.

**Cordialement,**

**Le président de la Communauté de communes,  
Bernard TANGUY**

*Pour tout renseignement :*

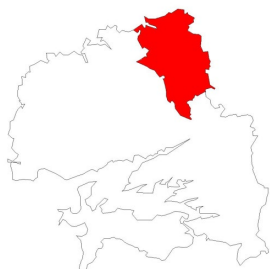
*Communauté de communes du pays de Lesneven et de la côte des Légendes*

*Adresse : 12, boulevard des Frères Lumière – BP 75 – 29260 LESNEVEN*

*Interlocuteur en charge du dossier : Caroline CEVAER, service économie*

*Tél. : 02 98 21 11 77 - @ : [economie@clcl.bzh](mailto:economie@clcl.bzh)*

## Préambule : Accompagner les mutations de l'agriculture et la transmission des exploitations



Le Pays de Lesneven - Côte des Légendes compte parmi les territoires du Pays de Brest où l'emploi agricole est le plus développé. En concertation avec les acteurs du monde agricole, la Communauté de communes agit sur des problématiques de ce secteur, véritable pilier de l'économie locale, en soutenant notamment la transmission d'exploitation à travers l'attribution d'une aide à l'installation.

### 1. L'agriculture, pilier historique de l'économie du territoire

Le territoire communautaire se distingue en 3 secteurs : les cultures maraîchères de la "ceinture dorée" du littoral, l'élevage laitier et porcin de l'arrière-pays et les cultures hors-sol (endives, fleurs...).

À ce jour, les 257 exploitations professionnelles du territoire, bien qu'en diminution (elles étaient 755 en 1979), sont un pilier de l'économie locale : 338 chefs d'exploitation, 353 salariés, un chiffre d'affaires annuel global en constante augmentation de 95 millions d'euros (2015). Ce tissu dense est majoritairement tourné vers le lait et les légumes.



À l'échelle du Pays de Brest, la communauté ne représente que 5% de l'emploi total, mais pèse 17% de l'emploi agricole.  
(Source : Chambre agriculture 29)

Gisement d'une chaîne d'activités induites, notamment agroalimentaires, l'agriculture locale est confrontée à des difficultés : conjoncture difficile dans certaines filières, pression foncière de l'urbanisation, contraintes environnementales..., auxquelles s'ajoute une image déficitaire. Or, si l'âge moyen des exploitants s'élève à 44 ans, 72 chefs d'exploitations sont âgés d'au moins 57 ans (sources MSA 2015).

La transmission des exploitations constitue donc une opportunité à saisir et un défi à relever pour l'avenir du territoire, en lien avec les structures de formation locales (IREO, Agrotech Formation, Maison familiale rurale).

## 2. La Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995, la Communauté de Lesneven Côte des Légendes regroupe 14 communes et compte plus de 27 000 habitants.

Elle exerce des compétences, que lui ont transférées les communes, dans de nombreux domaines : aménagement de zones d'activités, collecte des déchets, exploitation d'un abattoir public, développement de l'habitat, politique enfance jeunesse, développement touristique...

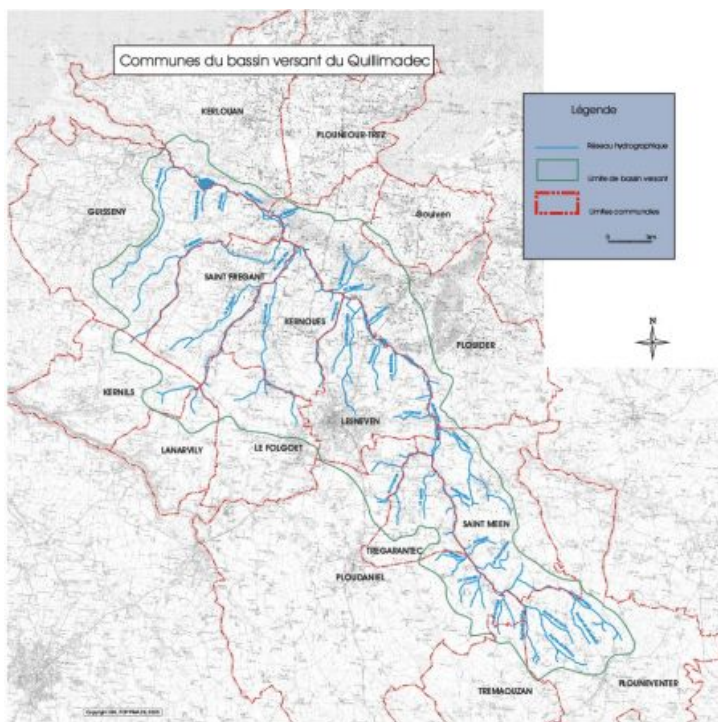
### ▪ **Le développement économique**

Élaboré en 2011 en concertation avec les acteurs économiques locaux et adopté début 2012, le schéma communautaire de développement économique 2012-2015 dessine le fil conducteur de l'intervention de la Communauté de communes dans le domaine économique pour les prochaines années. En plus des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises, des actions transversales et complémentaires, en direction des différents acteurs (promotion des entreprises, aide à l'installation des agriculteurs, mise en réseau du service public de l'emploi et des organismes de formation, etc.) sont planifiées.



### ▪ **Le bassin versant du Quillimadec, porté par la Communauté de communes**

En raison des enjeux de diminution de la marée verte, l'objectif premier est de réduire significativement les teneurs en nitrates dans l'eau de nos rivières. Cependant, des directives européennes imposent également l'atteinte du bon état écologique de toutes les masses d'eau d'ici 2015, ce qui nous amène à travailler sur d'autres paramètres comme les pesticides. Sur ce point tous les acteurs sont concernés : agriculteurs, collectivités locales et services de l'État, entreprises et particuliers.



## **Le Bassin Versant en quelques chiffres**

Source : Plounéventer

Exutoire : baie de Guissény

132 sièges d'exploitations dont 83 % d'élevage

14 communes concernées

15 000 habitants

115 km de ruisseau

7 920 ha dont 5 466 ha de SAU

Le bassin versant du Quillimadec, porté par la Communauté de communes, mène des actions

agricoles à destination des agriculteurs mais aussi des actions de sensibilisation du grand public.

Ces actions agricoles se composent d'actions dites « collectives » (formations sur la fertilisation ou le désherbage, démonstrations, fermes ouvertes, essais sur la fertilisation, panneaux de communication bord de route, campagne de pesées d'épandeurs, bulletins d'informations techniques et chartes des prescripteurs), et d'actions dites « individuelles » d'engagement des agriculteurs dans une démarche de progrès agronomique.

Ainsi, des contrats de progrès agronomiques sont proposés aux agriculteurs, et notamment le contrat d'objectif : contrat de 3 ans entre l'agriculteur et la Communauté de communes (conseil sur la fertilisation, analyses pour affiner les connaissances de la valeur du sol et des effluents organiques, point sur les améliorations de pratiques possibles, ...). Ce contrat est simple et basé sur le volontariat comme l'ensemble de la démarche de bassin versant. Plus de la moitié des agriculteurs est aujourd'hui engagée dans un contrat pour améliorer les pratiques agronomiques.

*Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les techniciens du bassin-versant du Quillimadec  
BV du Quillimadec - 12 bd des Frères Lumière – BP 75 – 29260 LESNEVEN - Tél. : 02 98 21 02 70*

- ***L'abattoir public***

Créé en 1958 et rénové dans sa totalité en 1992, l'abattoir public de Lesneven représente un outil moderne, performant et compétitif, agréé par la CEE, au cœur d'une importante région d'élevage. Sa modernisation en a fait un outil efficace pour réceptionner, abattre et stocker les animaux dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.



Le quai de réception est adapté pour accueillir tous les animaux dans les meilleures conditions, avant leur répartition dans différentes stalles avant l'abattage. L'abattoir est équipé d'un local frigorifique destiné au refroidissement de la viande. Enfin, la chaîne d'abattage permet un travail rapide et soigné dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales, confirmées par un audit récent.

Ouvert du lundi au vendredi grâce à l'emploi de 3 abatteurs à temps plein, l'abattoir a enregistré, en 2013, une activité de plus de 300 tonnes.

*Informations : Abattoir intercommunal - 23 rue d'Arvor – 29260 LESNEVEN - Tél. : 02.98.83.02.49*

## **DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DESCRIPTIF**

La Communauté de communes a mis en place une aide de **2 000 €** pour l'installation des agriculteurs. Cette aide est destinée aux agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.

Les candidats demandeurs qui satisfont aux conditions d'attribution de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État pourront bénéficier de cette aide, sur réception d'un dossier de demande complet et conforme (cf. liste des pièces à joindre ci-après). Une subvention n'est pas un dû. La Communauté est seule décisionnaire de l'attribution des subventions.

Pour les autres candidats demandeurs, un comité ad hoc, issu de la commission développement économique, étudiera les dossiers au cas par cas. En tout état de cause vous devrez répondre à l'ensemble des démarches de préparation à l'installation en agriculture englobant le 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé : stage 21h obligatoire et formations prescrites par le conseiller projet) l'élaboration d'un Plan d'entreprise et le recueil de l'avis de la CDOA sur ce plan d'entreprise (voir annexe 1).

Sur avis de ce comité, le bureau décidera ou non du versement de l'aide. Dans certains cas, le montant de l'aide peut être modulé, sans pouvoir dépasser le plafond de **2 000 €**.

L'aide sera versée au moment de l'installation, après immatriculation à la MSA. Elle s'applique pour les installations réalisées à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012** (date d'immatriculation à la MSA).

Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur avec mention des renseignements et/ou pièces manquants.

## **DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION**

### **LISTE DES PIÈCES A JOINDRE**

Si vous avez obtenu la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État, merci de nous retourner :

- la fiche de présentation de votre projet (p.9),
- l'attestation sur l'honneur complétée et signée (p.10),
- une copie du « formulaire de demande d'aides à l'installation » transmise à l'État au titre de la demande de dotation aux jeunes agriculteurs,
- une copie de l'accord écrit mentionnant que la dotation de l'État vous est attribuée,
- une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.


Si vous n'avez pas obtenu la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs versée par l'État, merci de joindre les pièces suivantes à votre dossier :

- la fiche de présentation de votre projet (p.9),
- l'attestation sur l'honneur complétée et signée (p.10),
- la fiche d'informations complémentaires (p.11-12),
- une copie du plan de développement de l'exploitation,
- L'avis de la CDOA sur le plan d'entreprise,
- une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Selon les cas :

- Une attestation de stage préparatoire à l'installation,
- une attestation de réalisation d'un stage d'application ou de validation partielle ou totale,
- une copie du diplôme ou attestation d'équivalence.





**DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION**  
**FICHE DE PRESENTATION DE VOTRE PROJET**  
**(À compléter, pour tout demandeur)**

**Première installation agricole :**

Oui                       Non (préciser) : .....

**Je bénéficie de la DJA :**

Oui                       Non

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

N° SIRET : .....

N° PACAGE : .....

Civilité :  Mademoiselle                       Madame                       Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Situation familiale : .....

Adresse permanente du demandeur : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Tél. portable : .....

Mél : .....

**CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Adresse du siège de l'exploitation : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Statut (société, individuel...) : .....

Production : .....

SAU prévue à l'installation (ha): .....

Avez-vous adhéré à un contrat d'objectif avec le bassin versant du Quillimadec (ou adhésion en cours) ?     oui                       non

Si non, souhaitez-vous qu'un technicien du BV prenne contact avec vous ?     oui                       non



**DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION**  
**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
**(À compléter, pour tout demandeur)**

Je soussigné(e) ..... (nom, prénom), demandeur  
de la subvention :

- Certifie que je suis régulièrement déclaré(e),
- Certifie que je suis en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Demande une subvention de 2 000 € (versée sur le compte correspondant au RIB joint à ce dossier le cas échéant),
- M'engage à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole pendant 5 ans à compter du versement de l'aide.
- Atteste ne pas avoir sollicité une aide publique autre que celles indiquées dans mon dossier de demande pour financer mon projet d'installation,
- Suis informé(e) que la Communauté de communes peut être amenée à publier la liste des bénéficiaires recevant une aide,
- Suis informé(e) que l'aide perçue entrera dans le cadre du règlement « De Minimis » et que son versement fera l'objet d'une déclaration auprès des services de l'État en charge de vérifier le respect du plafond d'aide fixé par le règlement CE [règlement n°1408/2013 du 18 décembre 2013](#),
- Certifie exactes et sincères les informations et pièces du présent dossier,

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur :



## DEMANDE D'AIDE À L'INSTALLATION - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (Pour les candidats hors « jeunes agriculteurs » aidés par l'État)

### CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

**- Compétences professionnelles**

Diplôme du demandeur : .....

Formation pour l'acquisition progressive du diplôme de Niveau IV :  oui  non

Plan de professionnalisation personnalisé validé par le Préfet :  oui  non

Ou

Stage d'application effectué :  oui  non

Stage préparatoire à l'installation effectué :  oui  non

**- Le demandeur (cochez la case correspondante)**

Dispose déjà de terres à titre individuel :

Revenu disponible de l'exploitant (moyenne calculée au max. sur les 3 dernières années) : .....€

Est déjà associé-exploitant, en société :

Capital social détenu par le demandeur à la date de la demande : .....%

Revenu disponible de l'associé-exploitant (moyenne calculée au max. sur les 3 dernières années) :  
..... €

**- Si le candidat s'installe en société :**

Raison : .....

Forme juridique : .....

Nom-prénom des associés-exploitants	% de parts sociales
Demandeur :	
Autres associés :	
<b>Total du capital social détenu par les associés exploitants</b>	

### CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

SAU prévue à l'installation : .....ha - Hors-sol : ..... m<sup>2</sup>

Production(s) principale(s) (céréales, bovins viande, ovins....) : .....

.....



Activité(s) de diversification :  oui  non

La(es)quelle(s) (tourisme, vente à la ferme, transformation....) :.....

Nature et descriptif du projet (mode de commercialisation, aspects environnementaux, création d'emploi....) :.....

.....  
.....  
.....

En cas de pré-installation ou d'installation en membre supplémentaire dans une société, préciser les modifications prévues :.....

.....  
.....  
.....

**CONDITIONS D'INSTALLATION**

Revenu disponible agricole prévisionnel de l'exploitation au terme du plan de développement : ..... €

Revenu professionnel prévisionnel non-agricole du demandeur au terme du plan de développement : ..... €

Contexte d'installation :  cadre familial  hors cadre familial

Date d'installation : ...../...../.....

**DEPENSES PREVISIONNELLES**

Le programme prévisionnel des investissements est inclus dans le dossier de présentation du plan de développement. Montant total des investissements prévus au plan :..... €

**FINANCEMENT DU PROJET**

Financements publics (subventions, prêts...) sollicités pour votre installation :

Organisme	Montant	État de la demande